

Prévention et lutte contre l'ambrosie en Saône-et-Loire

Bilan des Actions menées en 2023 et Perspectives en 2024

PLANTE AMBROISIE, ENJEUX SANITAIRES ET AUTRES PROBLÉMATIQUES

Caractéristiques de l'ambrosie

L'ambrosie est une espèce exotique envahissante (EEE). Elle s'installe sur les terres meubles et dénudées. Sa dissémination est particulièrement liée aux activités humaines : les friches, les parcelles agricoles, les chantiers, les bords de route et de cours d'eau ...

Ces grains de pollen sont de très petite taille et particulièrement légers, ils peuvent donc être facilement transportés par le vent et sont observables à distance des bassins d'implantation de la plante. La pollinisation débute généralement en août avec un pic en septembre.

L'ambrosie ne se disperse que par ses semences. Chaque pied d'ambrosie produit plusieurs milliers de graines viables de 10 à 30 ans. Une fois qu'un pied d'ambrosie est observé, il faut rapidement l'éliminer car il est difficile de l'éradiquer une fois que des graines ont été produites (jusqu'à 5000 graines par pied).

Enjeux sanitaires

Le pollen de l'ambrosie peut provoquer de graves allergies. Elles peuvent apparaître après plusieurs années d'exposition aux pollens et quelques grains suffisent pour que des symptômes apparaissent : rhinite allergique, conjonctivite, trachéite, toux, urticaire, voir asthme et eczéma ... Ces réactions peuvent toucher n'importe quel individu, à tout âge et sans prédisposition familiale, a fortiori en cas d'exposition intense, répétée ou prolongée. Les symptômes sont saisonniers comme indiqué précédemment et ils sont d'autant plus prononcés que le taux de pollen dans l'air est élevé et persiste pendant plusieurs jours.

Puisque le nombre de personnes sensibles croît en fonction de l'importance de l'exposition, au fur et à mesure que la plante progresse dans notre région, de plus en plus de personnes se trouvent exposées à ces pollens, et risquent ainsi de développer des troubles allergiques.

On estime à environ 20% de la population allergique à cette plante au niveau national et ce taux peut atteindre jusqu'à 37% dans les zones les plus exposées (exemple : certains secteurs d'Auvergne Rhône-Alpes).

Il s'agit donc d'un enjeu de santé publique.

Autres problématiques

En plus des effets pour la santé, les ambrosies sont également un enjeu sociétal (tourisme, conflits de voisinage, ...) et une menace pour l'agriculture du fait de pertes importantes de rendement dans certaines cultures (tournesol, maïs, etc.) et travaux de gestion supplémentaires.

ETAT DES LIEUX ET ACTIONS MENEES EN SAONE-ET-LOIRE EN 2023

Dans la région Bourgogne - Franche-Comté, l'animation du plan de prévention et de lutte contre l'ambrosie est confiée à FREDON.

Localisation de l'ambrosie

La surveillance des localisations d'ambrosies est une mission de la délégation de Bourgogne du Conservatoire Botanique National (CBN) du bassin Parisien. Ces données validées sont intégrées depuis 2017 dans la plateforme de signalement ambrosie : www.signalement-ambrosie.fr

Les données ont plusieurs origines :

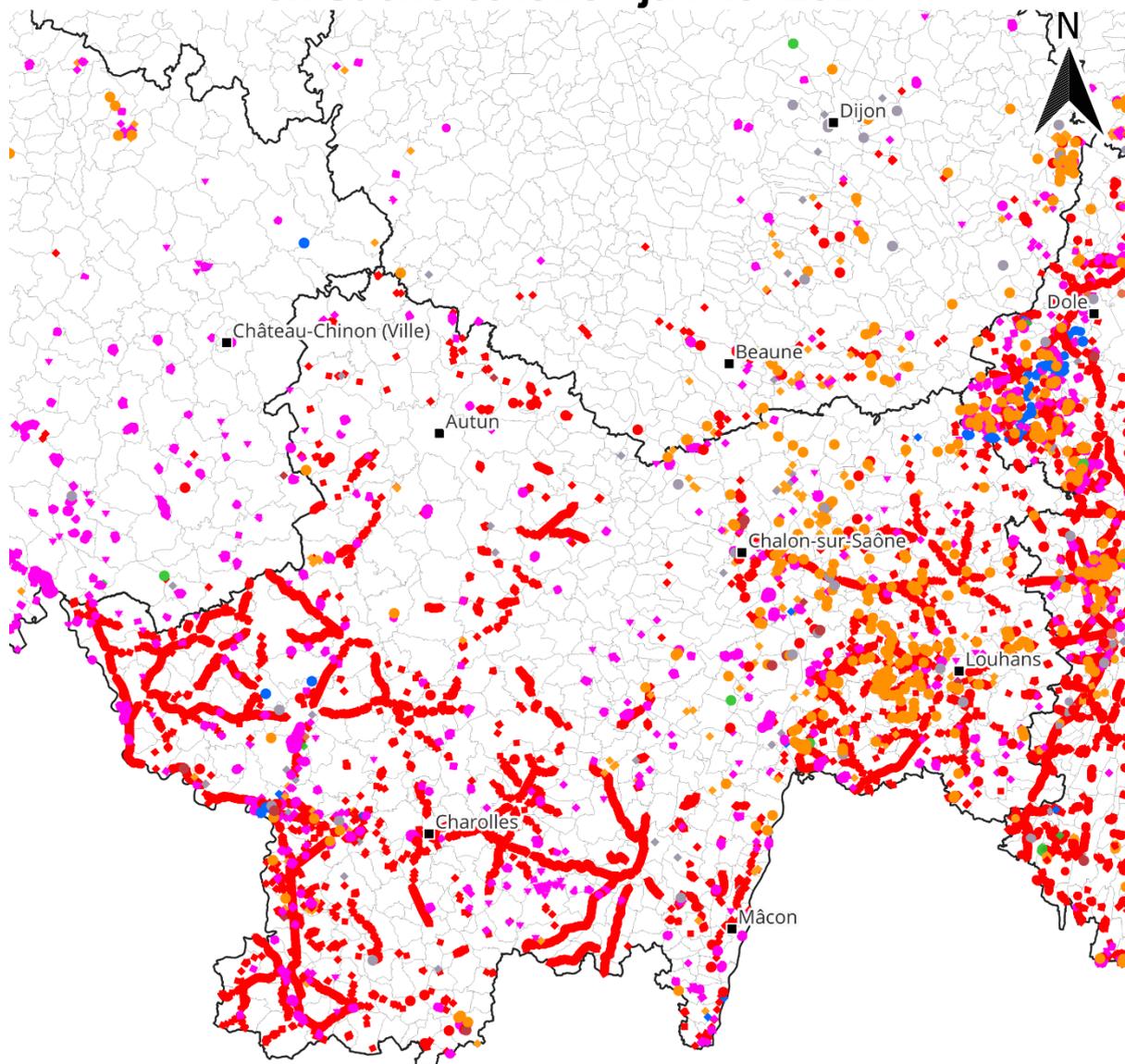
- La plateforme de signalement (voir paragraphe suivant) ;
- Les données issues des signalements des partenaires qui sont transmises à FREDON pour intégration à la BDD ;
- Les relevés effectués par FREDON BFC.

A noter qu'en 2023, l'ensemble de ces signalements a été intégré pour la première fois dans la plateforme de géo-services pour la biodiversité SIGOGNE, afin de faciliter les échanges entre structures partenaires. Cet outil permettra à terme de comparer l'évolution dans l'espace et après plusieurs années du nombre des localisations connues.

Le département de Saône-et-Loire est très concerné par l'implantation de l'ambrosie mais le recensement de sa localisation est encore peu renseigné. Aussi, l'arrêté préfectoral de lutte contre l'ambrosie, daté du 16 avril 2019, comprend des dispositions relatives aux signalements internet et à la mise en place de référents.

Il est constaté que les signalements concernent très majoritairement la présence d'ambrosie dans les parcelles agricoles et aux bords des routes. Cette évaluation résulte du travail de recensement effectué depuis quatre ans par les services voiries du Département. A noter, d'une part, que la présence de l'ambrosie est observée sur un important linéaire, et d'autre part, que le recensement en parcelle agricole est bien en deçà de la réalité.

Etat des connaissances sur la répartition de l'ambroisie en Saône-et-loire - janvier 2024



Contexte Stationnel

- Forêt
- Cours d'eau
- Résidentiel
- Carrière
- BTP
- Agricole
- Routes
- Autres

0 10 20 km

Réalisation : 16.01.2024
 FREDON BFC, IGN, signalement-ambrosie.fr,
 CBNBP-Taxa



S'agissant spécifiquement de la plateforme de signalement : toute personne peut signaler la présence d'un plant d'ambroisie via le site internet suivant :



-  www.signalement-ambroisie.fr
-  L'application mobile **Signalement-ambroisie**
-  email : contact@signalement-ambroisie.fr
-  téléphone : **0 972 376 888**

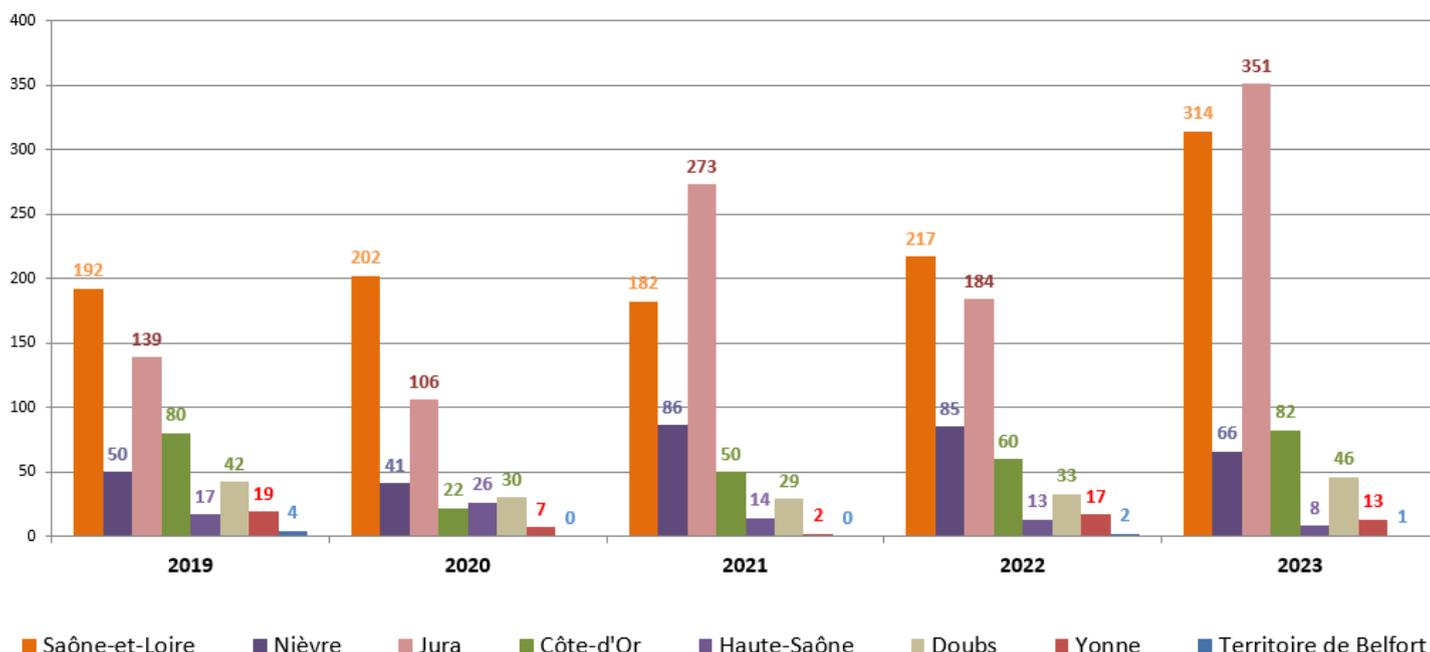
En 2023, 314 signalements ont été effectués en Saône-et-Loire par le grand public sur la plateforme. Ces derniers sont accessibles aux référents communaux des territoires concernés et soumis à leur validation.

A partir de ces signalements, les référents communaux et/ou la municipalité sollicitent les ayants-droits des lieux concernés pour destruction des plantes. La FREDON accompagne les référents et/ou les mairies pour la gestion de ces signalements.

A noter que le nombre de signalements a augmenté de 44% au regard de ceux effectués lors de l'année 2022, ce qui permet de disposer d'un état des lieux exhaustif de la colonisation.



Evolution du nombre de signalements d'Ambroisie sur la plateforme entre 2019 et 2023 par département en BFC



Surveillance des pollens

La surveillance des pollens d'ambroisie est assurée par un réseau de 7 capteurs répartis dans toute la région. Ce réseau inclut 5 stations de mesures annuelles (Nevers, Chalon sur Saône, Dijon, Besançon et Bart – proximité de Montbéliard) et 2 stations de mesures spécifiques à l'ambroisie (Bletterans et Dole, dans le Jura). Pour l'année 2023, un capteur additionnel est venu compléter ce dispositif sur le territoire de Lure. Installé à la demande de la Communauté de Communes du Pays de Lure (CCPL), ce capteur a permis la réalisation d'un suivi sur l'année complète, incluant donc la surveillance de l'ambroisie.

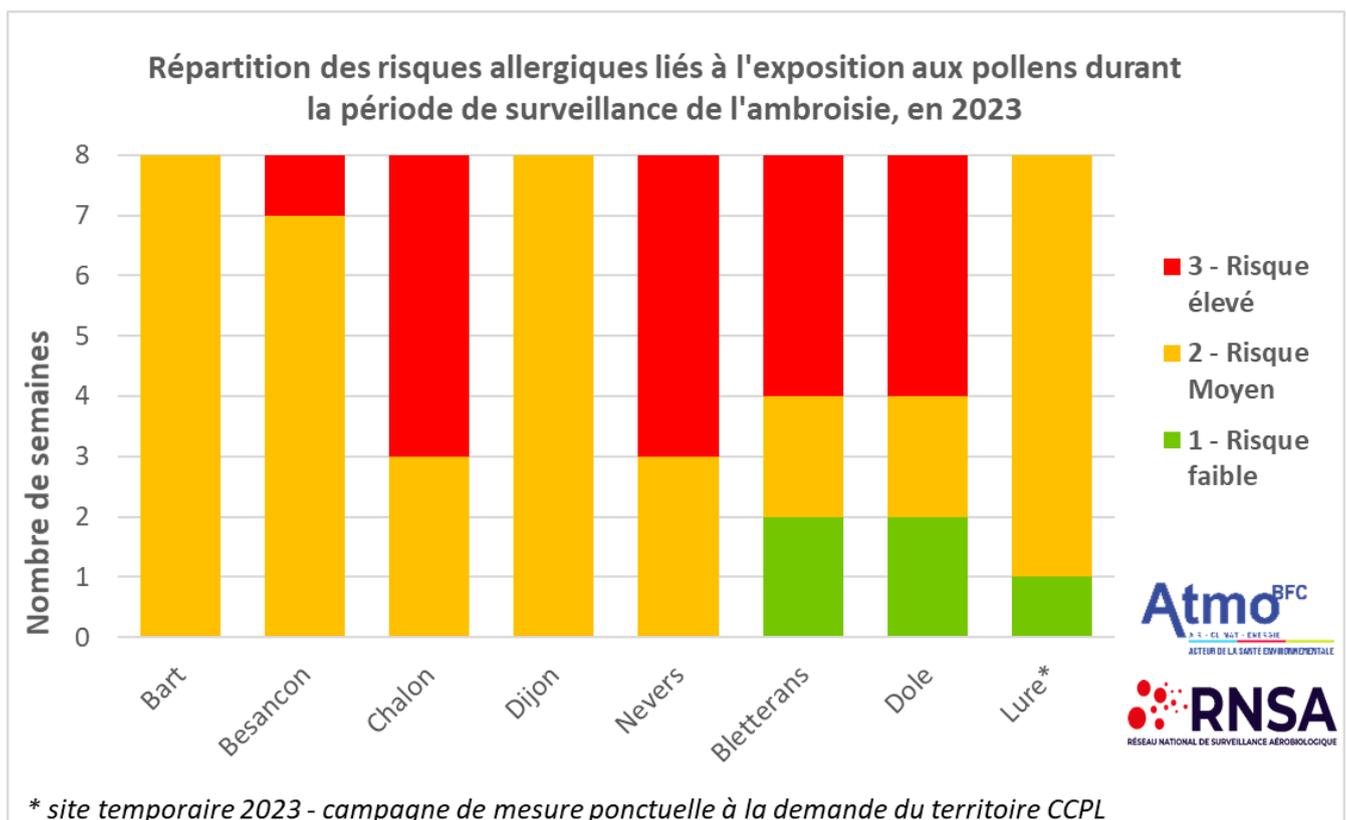
→ *Evolution du Risque Allergique lié à l'Exposition aux Pollens (RAEP) :*

Le Risque Allergique lié à l'Exposition aux Pollens est l'indicateur permettant de graduer l'impact sur les populations, en fonction des types de pollens observés, et de leur quantité.

Cet indicateur est établi de façon hebdomadaire par le RNSA (Réseau National de Surveillance Aérobiologique) en tenant compte des potentiels allergisants de chaque pollen et des comptages effectués. Ces données sont pondérées par les allergologues en fonction des sensibilités des populations présentes sur le territoire.

Lorsque le RAEP atteint la valeur de 3, indiquant que les personnes allergiques sont susceptibles de déclencher des symptômes, une alerte aux pollens est lancée sur le secteur concerné. Il est possible pour les personnes allergiques ou les acteurs de la lutte, de s'inscrire sur le site internet <https://www.atmo-bfc.org/abonnements>, pour recevoir les bulletins de surveillance et d'alerte ambrosie et ainsi prendre les mesures de prévention adaptées.

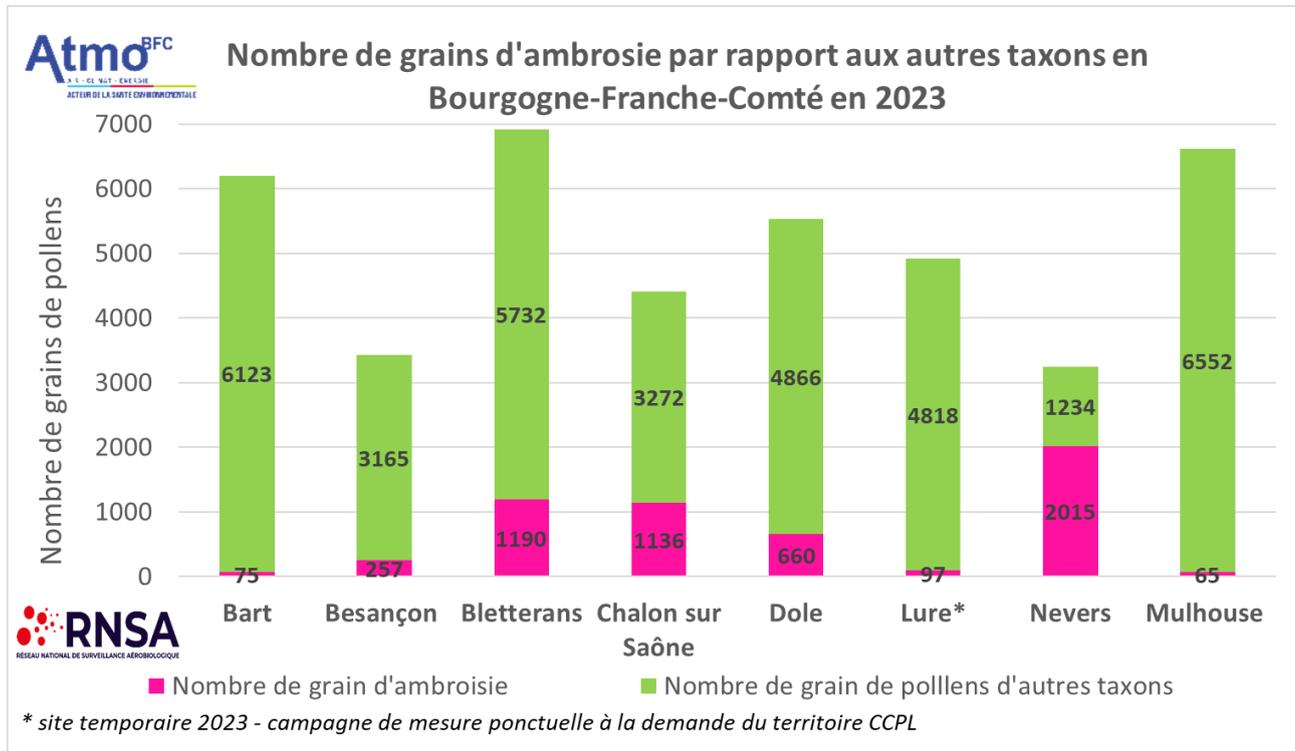
En 2023, les RAEP observés ont montré des risques globalement élevés sur l'ensemble de la région, avec seulement 2 semaines de risque faible durant toute la période sur les capteurs de Bletterans et Dole ; et 1 semaine sur celui de Lure. Les capteurs de Chalon-sur-Saône et de Nevers ont tous deux enregistré 5 semaines consécutives présentant un risque élevé – associé à une alerte aux pollens d'ambrosie.



→ *Comptage de pollens d'ambrosie effectués sur la période :*

Au niveau régional, l'année 2023 a montré une forte présence des pollens d'ambrosie sur les différents capteurs du réseau. Si le capteur de Nevers se distingue toujours avec le plus grand nombre de grains de pollens d'ambrosie observé (2 015 grains comptabilisés), les capteurs de Chalon-sur-Saône et de Bletterans ont enregistré des niveaux élevés, records pour ces secteurs, avec respectivement 1136 et 1190 grains de pollens d'ambrosie comptabilisés. Le capteur de Dole arrive en 4^e position, avec 660 grains de pollens d'ambrosie observés, loin devant les capteurs de Besançon (257 grains), Lure (97

grains) et Bart (75 grains). Ces comptages semblent montrer un fort impact de ces pollens sur le sud de la région, avec une progression limitée en direction du Nord Est (depuis Dole vers Besançon, puis Lure et Bart).



A noter : les comptages au niveau du capteur de Dijon ont été irréguliers au cours de la saison en raison de difficultés de gestion des capteurs. Aussi les comptages annuels n'ont pas pu être calculés. Les modèles de pollinisation de l'ambrosie réalisés par le RNSA ont cependant permis d'établir un RAEP tout au long de la période. De plus, le capteur saisonnier habituellement mis en place sur le secteur de Mâcon n'a pas été mis en service au cours de l'été 2023 pour des raisons techniques.

→ *Evolution par rapport aux années précédentes :*

Les niveaux enregistrés au cours de l'année 2023 se sont avérés nettement supérieurs à ceux observés au cours des années précédentes, poursuivant la forte augmentation constatée en 2022 – et ce sur l'ensemble des capteurs à l'exception de celui de Nevers, seul à enregistrer une baisse.

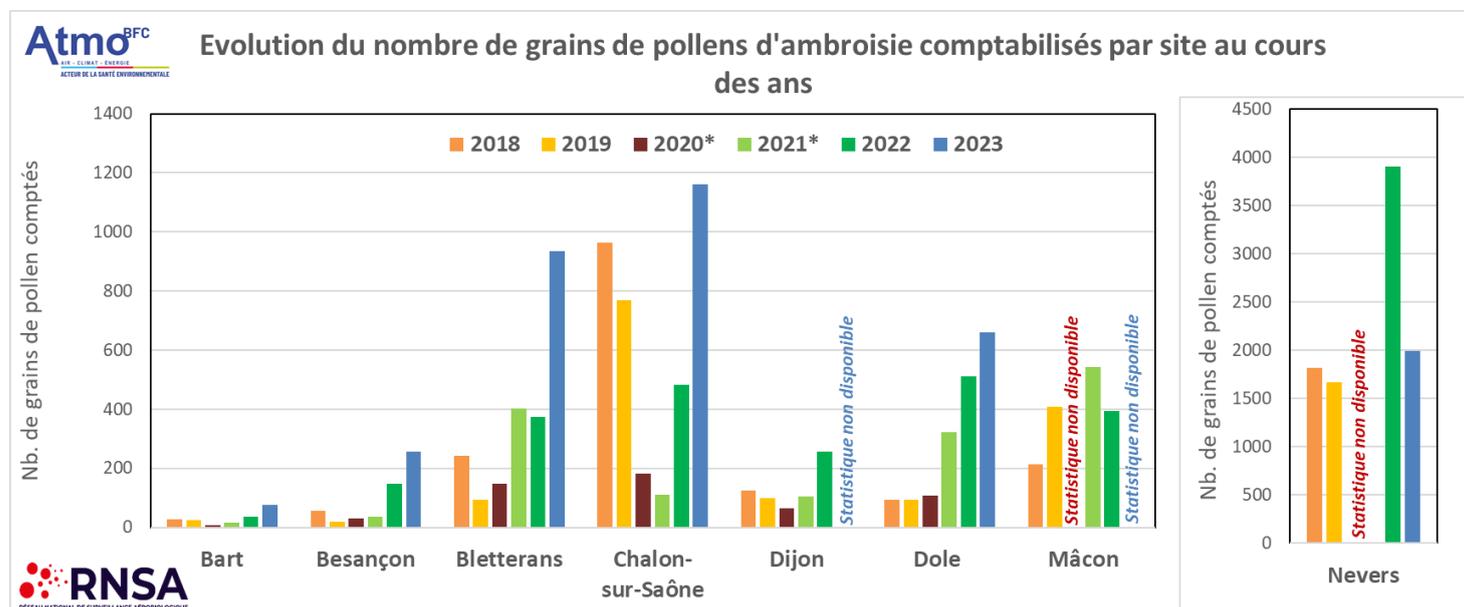
Le pic de pollinisation 2023 fut enregistré sur les semaines 37 et 38 (soit du 11 au 24 septembre), soit plus tard que le pic habituel (enregistré généralement la dernière semaine du mois d'août).

Si la répartition exacte des grains semble différer de l'année précédente, le Sud et le Sud-Ouest de la région demeurent les plus impactés. En effet, ce secteur est progressivement colonisé par des ambrosies en progression depuis les bassins d'implantation du Nivernais et de l'axe du Rhône.

Les pollens d'ambrosie ont la particularité d'être petits et légers, ce qui permet le transport des grains par le vent sur de longues distances. Ainsi, on peut également observer l'impact de bouffées de pollens sur des sites éloignés, même si la plante n'est encore que peu implantée sur le secteur. Ces pollens sont aisément distinguables. A noter que la plante émet ses pollens en tout début de journée, les grains en question sont observés en soirée.

L'analyse des distributions de vent montre l'impact par le pollens d'apport des zones Ouest /Nord-Ouest (bassin d'implantation de Nevers) et du Sud-Est (Bassin d'implantation du Rhône).

Selon les analyses les plus récentes, c'est notamment le cas des secteurs les plus à l'Est et au Nord de la région, Besançon (pollens présents entre 12 et 20 heures donc apportés depuis des zones proches) et Bart. Les autres secteurs présentent des profils mixtes, signe d'une combinaison de pollens locaux et d'apports.



En Bourgogne - Franche-Comté, le suivi spécifique de l'ambrosie fournit des données depuis 2008 pour les capteurs les plus anciens. Les niveaux enregistrés sont très fortement disparates entre les différents capteurs depuis le début du suivi. Cependant, une tendance générale peut être observée : elle montre une augmentation des niveaux de pollen entre 2008 et 2015, puis une décroissance des niveaux depuis 2015. Les années 2019 et 2020 (surtout 2020) ont montré les niveaux les plus bas sur de nombreux capteurs, avant une nouvelle augmentation en 2021. Les niveaux observés en 2022, puis en 2023 ont présenté des valeurs particulièrement hautes – voir des niveaux records pour certains sites (Bletterans, Chalon-sur-Saône, Dole). Cette évolution montre la nécessité de maintenir nos efforts pour lutter contre la progression de la plante.

Niveaux de pollens d'ambrosie (sources RNSA et ATMO BFC)

SITES	2008	...	2012	...	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
LURE													97
BART			42		38	40	29	26	24	9	17	36	75
BESANCON	34				219	96	84	57	20	33	95	148	257
BLETERANS	123				875	388	233	243	93	141	403	374	1190
CHALON/S	193		294		265	404	726	965	770	182	111	482	1136
DIJON	72		187		235	136	231	126	100	64	104	255	ND
DOLE / TAVAUX	161		342		377	230	126	92	94	157	323	510	660
NEVERS	717		1673		1370	1098	2495	1816	1668	-	-	3899	2015

Animation des référents communaux et intercommunaux

Conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre l'ambroisie du 16 avril 2019, certaines collectivités du département ont nommé un référent territorial dont la mission est à la fois de repérer la présence d'ambroisie sur le territoire concerné et d'aider les citoyens dans la lutte contre cette plante.

L'animation du réseau des référents communaux et intercommunaux est réalisée par la FREDON.

En 2023, la Saône-et-Loire comptait 115 communes avec au moins un référent communal, 14 référents intercommunaux couvrant 383 communes. **Il reste donc 151 communes sans référent (contre 169 en 2022).**

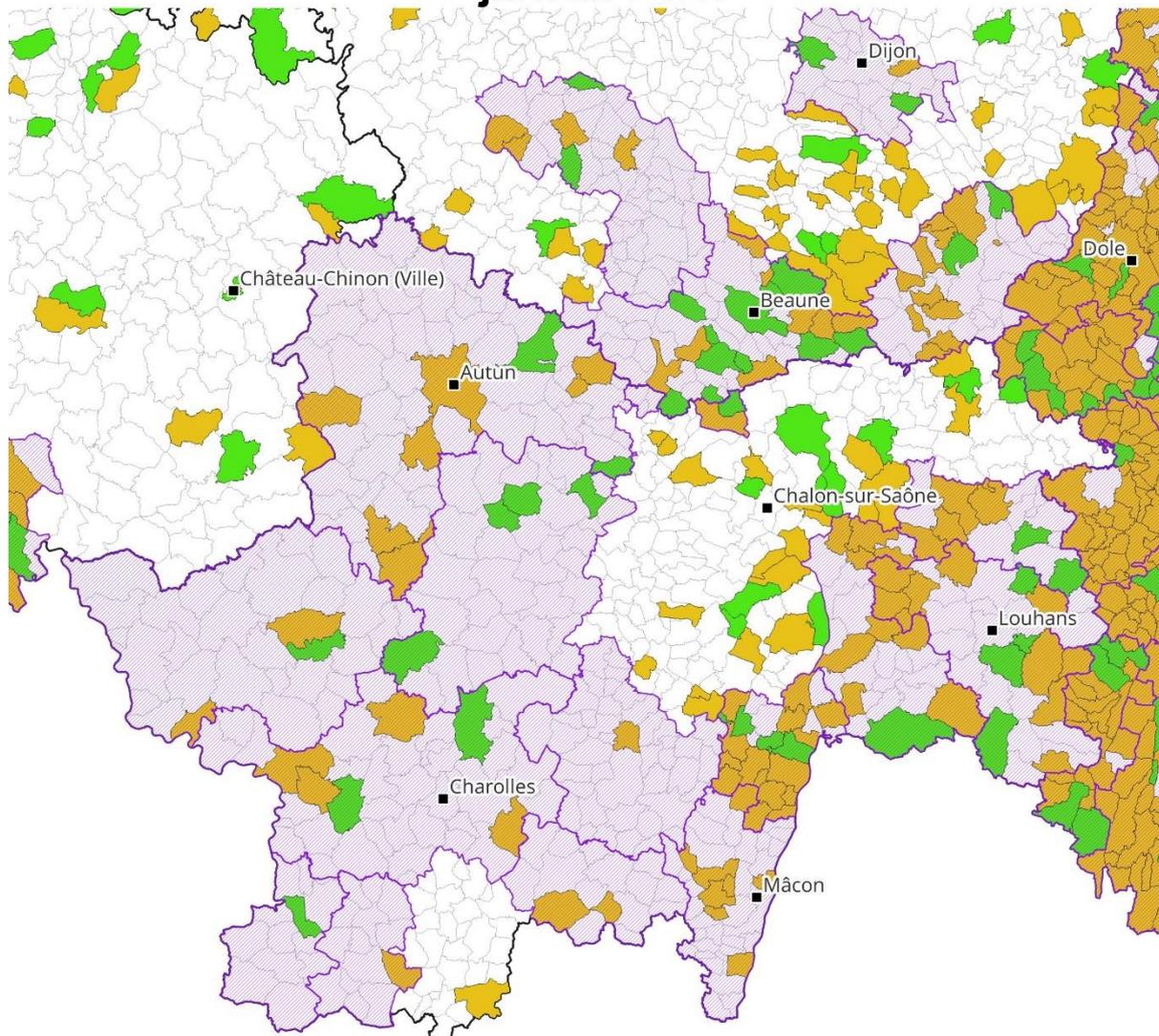
La couverture des territoires par les référents n'est pas suffisante et mérite d'être accélérée. En effet, il s'agit d'un maillon essentiel au niveau local dans la transmission d'information pour lutter le plus rapidement possible contre l'ambroisie et de freiner ainsi l'expansion de cette plante.

La FREDON a organisé des formations en présentiel à destination des référents dont une à Beaune le 23 juin et Bletterans le 12 juin 2023 qui étaient les plus proches géographiquement.

Des actions ont été menées dans le cadre des contrats locaux de santé (CLS) avec :

- Pays Charolais Brionnais : intervention en MFR le 15 et 16 novembre 2023 (public du lycée agricole).
- Communauté urbaine Creusot Montceau : sortie terrain à destination des référents territoires le 22 juin 2023, avec accompagnement pour l'utilisation de la plateforme de signalement ambroisie via une formation en physique et un suivi saisonnier mais également une intervention en conseil communautaire le 7 décembre 2023. Une réunion est en préparation en 2024.
- Pays de la Bresse Bourguignonne : deux sorties terrain organisées le 17 juillet 2023 à destination des élus et des référents, et l'organisation d'une réunion le 4 décembre 2023 avec les agriculteurs pour évoquer la situation tendue dans le secteur.

Répartition des référents communaux et intercommunaux ambroisie en Saône-et-loire - janvier 2024



Nombre de référents communaux :	Nombre de référents intercommunaux :
0	0
1	au moins un
2	

0 20 40 km

Réalisation : 11.01.2024
Sources : FREDON BFC, IGN



Gestion des infrastructures

→ *Gestionnaires routiers*

La FREDON a mis en place un groupe de travail régional pour les gestionnaires d'infrastructures linéaires, qui s'est réuni le 2 février 2023.

L'objectif du groupe est de transmettre l'expérience des gestionnaires les plus avancés en matière de lutte contre cette plante vers ceux qui initient des actions. En effet, les gestionnaires avaient exprimé le besoin de formation et d'accompagnement par la FREDON.

Une amélioration des connaissances est prévue avec le partage du système d'information géographique (SIG) des localisations.

Les services routes du Département 71 ont communiqué à la FREDON leurs données de lutte, pour mise à jour de la BDD SIG régionale.

→ *Gestionnaire fluvial*

Un travail est en cours avec l'EPTB Saône et Doubs sur le plan de gestion Espèces Exotiques Envahissantes de l'axe Saône avec les FREDON des différentes régions concernées.

En parallèle, une nouvelle opération d'arrachage sur le domaine public fluvial du Doubs, commanditée par les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) a été menée par l'Association Dole Environnement entre le barrage de Crissey (39) et le pont de Navilly (71) sur un linéaire total de 70 kilomètres.

Mais aussi, l'association Dole Environnement a organisé une animation à destination du grand public le 3 août 2023, en partenariat avec la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne (CCPJ) et l'établissement Public territorial du Bassin Saône et Doubs (EPTB) puis une intervention d'arrachage avec de multiples acteurs.

L'opération d'arrachage s'est déroulée entre la fin juillet jusqu'à mi-août en partenariat avec les associations (Saint Michel le haut, Tremplin et Jura Nature Environnement) et des organismes administratifs (CCPJ, Communauté d'Agglomération du Grand Dole et ETPB Saône et Doubs), et en tenant compte de la reproduction des espèces nicheuses sur les grèves.

Pour l'année 2023, le nombre de pieds arrachés était de 131 271. Cela représente 100 000 pieds de plus que l'année 2022. Le nombre de pieds d'ambrosie arraché a été de 66 795 à Fretterans, 1 768 à Lays-sur-le-Doubs, 8 188 à Longepierre, 1 214 à Charrette Varennes et 1 056 à Navilly.

Plusieurs hypothèses peuvent expliquer l'augmentation de l'ambrosie : les conditions météorologiques avec chaleur et humidité, l'absence de crues en période printanière et estivale, et de ce fait le maintien des bancs de sable maintenus par la végétation, des opérations d'arrachage plus tardive en 2023. Il ressort que les résultats de cette année confirment également les bonnes capacités d'adaptation de l'ambrosie (date de pousse, de germination et de résistance à la concurrence), déjà identifiées en 2022.

Il est souligné que les échanges en amont avec la Ligue de Protection des Oiseaux, la mise en place d'une carte interactive ainsi que les passages plus tardifs sur les grèves, ont permis une lutte plus efficace. Au fil des campagnes d'arrachage, un suivi exhaustif des stations a un impact important sur l'efficacité de l'action.

Animation des entreprises des travaux publics et maîtres d'ouvrage

Le recensement des principales entreprises de travaux publics et maîtres d'ouvrage a été effectué afin de leur adresser par voie électronique le memento « *Ambrosie sur mon chantier : comment lutter et prévenir sa présence* ». Ce guide technique, rédigé par le groupe de travail Eco Chantier, donne les lignes directrices afin de gérer au mieux l'ambrosie dès l'amont d'un chantier.

De plus, différentes entreprises identifiées ont été contactées par la FREDON pour aller plus loin dans la démarche de sensibilisation. Il ressort de ces échanges un défaut d'information sur cette problématique, ou du moins, la mise en place de clauses spécifiques pour leur chantier n'est pas suffisamment réalisé.

Des sensibilisations et des réunions avec les communes au sujet des commandes publiques se sont tenues à plusieurs reprises. L'objectif était d'aborder l'importance d'inscrire dans les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP), des dispositions spécifiques sur l'ambrosie, afin d'éviter les transports de terres contaminées, de végétaliser des zones nues pour concurrencer les pousses éventuelles d'ambrosie ...

Lutte en milieu agricole

Une réunion de concertation a eu lieu le 28 février 2023 avec les chambres départementales et la chambre régionale sur les différentes actions à mener. En parallèle de cette réunion, de nombreux échanges ont lieu au cours de l'année avec les conseillers des chambres départementales (questions, accompagnement, ...).

Un groupe de travail (GT) co-animé par la chambre régionale de l'agriculture (CRA) et la FREDON a également été organisé au niveau régional, avec les différents acteurs du monde agricole, le 5 mai 2023. Ce GT ne s'était pas réuni depuis plusieurs années malgré le besoin de faire un état des lieux de la situation de la colonisation et d'échanger sur les meilleures techniques de lutte.

La CRA a décidé d'actualiser une fiche technique sur l'ambrosie que les conseillers départementaux pourront communiquer aux adhérents des chambres.

Mais aussi, un courrier a été transmis en 2023 aux exploitants concernés par l'ambrosie, par la DDT 71, afin de les sensibiliser et leur prodiguer des conseils de gestion. Les données sont extraites par la FREDON et mise en relation par les DDT avec les informations PAC.

Par ailleurs, la FREDON a contribué à une action de sensibilisation de lutte contre l'ambrosie lors d'un colloque, organisé le 11 avril 2023 par l'institut technique des cultures ARVALIS, à destination des techniciens et des agriculteurs.

Mais encore, une réunion a eu lieu avec la fédération régionale des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), le 25 juillet 2023 afin d'organiser des actions lors de leur assemblée générale pour sensibiliser ces professionnels sur le risque important de dissémination de graines d'ambrosie de parcelle en parcelle via les engins utilisés.

De même, une réunion d'échanges sur les problématiques rencontrées dans la gestion de l'ambrosie en Bresse a été organisée le 4 décembre 2023 à Louhans. En effet, la situation dans le secteur devient problématique, l'objectif étant d'échanger sur les préoccupations des agriculteurs. De nouvelles réunions sont prévues afin d'avancer sur le sujet.

Enfin, des conciliations ont été mises en place dans le cas de situations agricoles complexes, nécessitant l'intervention des conseillers des chambres et de la FREDON pour aider les exploitants agricoles à améliorer leur gestion. Si le motif de l'ambrosie est soulevé en premier lieu, il y a souvent un cumul de difficultés et litiges divers (conflit de voisinage, problème économique...).

Communication

Une journée régionale de communication a été organisée à Dole, le 27 juin 2023 autour d'une conférence de presse avec de multiples intervenants : les représentants de la préfecture, l'ARS, la FREDON, le Département, la commune et de l'intercommunalité mais aussi un agriculteur qui a témoigné de son expérience. Cette communication a permis de partager la situation actuelle du département du Jura, et de présenter les différentes actions engagées. La presse a été le relais de cet événement par des publications dans les journaux, par la diffusion d'interviews/reportages par radio et télévision.

L'information de la population est essentielle afin de faire connaître la problématique ambrosie. C'est pourquoi, la FREDON informe également les collectivités tout au long de l'année sur l'actualité phénologique (état d'avancement de l'évolution de la pousse de la plante et de sa pollinisation) et des moyens de lutte à destination de la population. Aussi, des outils de communication ont été fournis à chaque intercommunalité afin qu'elle puisse agir et communiquer à leur tour (diffusion d'informations sur leur site internet notamment).

Enfin, l'information sur l'ambrosie, comprenant les éléments nécessaires à la reconnaissance de la plante et la réglementation en vigueur, est relayée sur le site internet de la FREDON : <https://fredon.fr/bourgogne-franche-comte/nos-missions/sante-de-lhomme/ambrosie-feuille-darmoise>.

PERSPECTIVES EN 2024

Les actions devront être poursuivies en 2024, en mettant l'accent sur :

- La mobilisation des référents intercommunaux pour renforcer le maillage du territoire ;
- L'animation du réseau de référents pour partager les différentes expériences ;
- Le suivi de la plateforme, pour la mise en place d'une lutte curative effective ;
- Les formations en intégrant les autres espèces exotiques envahissantes : chenilles processionnaires et moustiques ;
- La poursuite des actions agricoles : mobiliser différents organismes (CUMA, SAFER, ...), amplifier les actions de conciliation, et réfléchir à des actions concrètes à destination des agriculteurs ;
- La poursuite des actions avec les gestionnaires d'infrastructure ;
- Engager des actions concrètes pour le domaine des bâtiments et travaux publics (BTP), milieu dans lequel l'ambrosie est très peu prise en compte mais qui sont vecteurs importants de dissémination ;
- Surveillance de la possible colonisation de la chrysomèle de l'ambrosie (voir paragraphe ci-après).

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

La chrysomèle de l'ambroisie (*Orphraella communa*)

Ophraella communa est un insecte qui se nourrit de certaines plantes et plus particulièrement de l'ambroisie à feuilles d'armoise. Les dégâts sur ambroisie correspondent à une défoliation partielle à totale pouvant entraîner la mort des plantes en cas d'attaque importante. Cette défoliation peut s'accompagner d'une réduction de la floraison et par conséquent d'une réduction de la concentration de pollen dans l'air. Cette chrysomèle constitue donc un agent de lutte biologique à fort potentiel pour lutter contre l'ambroisie en Europe. A noter toutefois que le tournesol et le topinambour font partie, au même titre que l'ambroisie, des plantes consommées par cet insecte. Aussi, si aucune observation n'indique que l'insecte ait un impact négatif sur ces espèces végétales cultivées, elle ne peut être exclue.

Dans le Nord de l'Italie où la chrysomèle est présente depuis plusieurs années, il est observé qu'elle attaque les populations d'ambroisie avec une incidence comprise entre 90% et 100%. En conséquence, on constate une diminution de la production de pollen et de semences, mais aussi, de ce fait, d'une baisse de la densité de population d'ambrosies. Ainsi, dans la région de Milan, les émissions de pollen ont ainsi chuté de 80%.

La présence de cette chrysomèle de l'ambroisie a été signalée à plusieurs reprises au cours de l'été 2023 dans les alentours de Lyon. En octobre, l'Observatoire des ambrosies a confirmé sa présence.

Cette découverte peut représenter un véritable tournant dans la lutte contre ces plantes au pollen allergisant. En effet, dans son rapport d'expertise collective publié en 2019, l'Anses évaluait l'efficacité du coléoptère en tant qu'agent de lutte biologique.